

Homophobie mise à l'index

DISCRIMINATION Une large alliance soutient l'extension de la norme pénale contre le racisme.

PAR CHRISTIANE IMSAND, BERNE

D e prime abord, la bataille semble inégale. D'un côté, l'extension de la norme pénale contre le racisme à l'homophobie est soutenue par une large alliance, réunissant les milieux associatifs et la plupart des partis. De l'autre côté, elle est combattue par un comité référendaire essentiellement alémanique, qui ne peut guère s'appuyer que sur la très conservatrice Union démocratique fédérale et l'UDC. Les partisans de la loi n'ont pas, pour autant, l'intention de se livrer à une campagne minimaliste. «Il ne faut pas sous-estimer l'homophobie dans la société», a souligné, hier, Matthias Erhardt, coprésident de la Fédération genevoise des associations LGBT. Le peuple se prononcera le 9 février.



“La haine n'est pas une opinion.”

MATTHIAS ERHARDT
COPRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
GENEVOISE DES ASSOCIATIONS LGBT

La norme pénale contre le racisme est entrée en vigueur en 1995. Elle punit la discrimination ou l'incitation à la haine, fondées sur l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse. Elle a entraîné entre 20 et 40 condamnations par année, avec une pointe à 51 en 2015.

Refusés à la garderie

Impossible de dire combien de cas supplémentaires seront portés devant la justice, avec son extension à la discrimination liée à l'orientation sexuelle,



«Stop à la haine»: le message des partisans du projet va droit au cœur. KEYSTONE

mais un cas récent illustre le problème. Il y a quelques semaines, une garderie privée de Lenzburg (AG) a refusé de prendre en charge deux jumeaux de 3 ans, parce que leurs parents sont un couple gay. L'affaire a suscité une large indignation, mais faute de base légale, cette décision n'était pas condamnable. «Il faut absolu-

ment combler cette lacune», affirme Salome Zimmermann, coprésidente de l'Organisation suisse des lesbiennes et ancienne juge du Tribunal administratif fédéral. Une initiative parlementaire du conseiller national Mathias Reynard (PS, VS) est à l'origine de la réforme. Il n'a pas participé à la conférence de presse or-

ganisée par l'alliance du oui, laissant à la démocrate-chrétienne Anne Seydoux-Christe (JU) le soin de représenter les milieux politiques. «L'engagement d'une politicienne PDC est un signal plus fort», relève-t-il. La Jurassienne regrette d'ailleurs que le Parlement ne soit pas allé encore plus loin, en intégrant l'identité de genre

dans la protection contre la discrimination.

Le PDC soutient la loi, tout comme le PS, les Verts et les Vert'libéraux. L'assemblée des délégués du PLR devrait faire de même en janvier. L'Eglise réformée apporte également son soutien. «La nouvelle Constitution de la Fédération des églises protestantes de Suisse interdit toute discrimination, en paroles et en actes», indique Michel Müller, président du conseil de l'Eglise protestante zurichoise. Cela lui paraît d'autant plus important que les Eglises ont fait preuve d'intolérance par le passé. «Certains passages de la «Bible» s'en prennent aux homosexuels. Notre devoir théologique est de les replacer dans leur contexte.»

Pas de censure

Le droit en vigueur interdit déjà, aujourd'hui, de proférer des insultes, qu'elles soient homophobes ou non. La nouvelle loi va bien au-delà. A l'avenir, aucun établissement ne pourra refuser ou limiter l'accès à ses services, en raison de l'orientation sexuelle de ses usagers. «Cela n'a rien à voir avec la censure dénoncée par le comité référendaire», affirme Matthias Erhardt. «La liberté d'expression n'est pas en cause. Personne ne sera empêché d'émettre une opinion critique, par exemple contre le mariage pour tous. Par contre, il ne sera plus possible d'inciter à la haine, car la haine n'est pas une opinion.»

Le Genevois espère un oui massif, le 9 février, dans la perspective du mariage civil pour tous, qui sera bientôt à l'agenda des Chambres. «Cela donnerait du courage aux parlementaires.» La dernière votation sur un objet du même type remonte à 2005. L'introduction du partenariat enregistré avait été approuvée par 58% des suffrages.

DÜBENDORF L'aérodrome d'affaires mal embarqué

La transformation de l'aéroport militaire de Dübendorf (ZH) en aérodrome destiné aux jets privés a du plomb dans l'aile. Il est prévu d'y accueillir le trafic civil des jets d'affaires, une base d'hélicoptères militaires et un parc d'innovations technologiques. Si les deux derniers projets ne sont pas remis en question par les clarifications menées par la Confédération, le cas du premier pose, en revanche, problème. L'atterrissage et le décollage de jets privés à Dübendorf nécessiteraient de survoler des propriétés foncières à une si basse altitude, que les propriétaires pourraient s'y opposer, révèle le Département fédéral des transports. Il faudrait donc limiter les droits des propriétaires. Or la société choisie pour exploiter le futur aérodrome civil d'affaires ne dispose pas des droits d'expropriation nécessaires à imposer ce type de trafic aérien.

Priorité à Kloten

Autre souci, les zones de protection de l'espace aérien se recoupent en partie entre l'aérodrome de Dübendorf et l'aéroport de Zurich. Une coordination plus étroite entre les sites serait nécessaire. Une étude doit, désormais, établir si une exploitation civile serait possible à Dübendorf sans porter atteinte aux capacités de l'aéroport de Zurich. Sinon, l'exploitation prévue à Dübendorf serait irréalisable. Les vols réguliers et charters de Zurich-Kloten ont la priorité sur les vols d'affaires envisagés sur l'aérodrome voisin. **ATS**

EN BREF

LUCERNE

Le foehn a abattu 20 000 arbres

Le foehn a fait de gros dégâts dans l'Entlebuch lucernois. La tempête du 15 novembre a abattu près de 20 000 arbres. La forêt protectrice d'Escholzmatt-Marbach, sur le territoire de la commune de Flühl, a été très touchée. Cela représente près de 30 000 mètres cubes de bois. Les dégâts sont moins importants que lors de la tempête Burglind, en janvier 2018, avec ses 150 000 mètres cubes de bois. **ATS**

FRIBOURG

Election validée

Le Tribunal cantonal fribourgeois a rejeté le recours de deux citoyens contre le déroulement de l'élection au Conseil des Etats. Christian Levrat (PS) et Johanna Gapanj (PLR) sont officiellement élus. **ATS**

TÉLÉPHONIE

Swisscom raccroche sa dernière cabine



C'était hier, à Baden. Swisscom a définitivement raccroché son service de cabines téléphoniques. Quelques badauds, bien davantage de caméras et d'appareils photo voulaient commémorer la fin d'une ère. Le premier téléphone public avait, en effet, été installé à Zurich, en 1881. En 1995, on en comptait 58 000 en Suisse. C'est le natel qui aura raison de ces vénérables boîtes. Leur utilisation a chuté de 95%, entre 2004 et 2016. Toutefois, dans certains lieux, elles demeurent, reconverties parfois en espace pour recharger... des smartphones. **JAH**

Acte pas consenti? Un viol!

JUSTICE Les relations sexuelles non consenties doivent être punies comme des viols, réclame une pétition qui a récolté 35 000 signatures. Le texte a été transmis, hier, à la cheffe du Département fédéral de justice et police, Karin Keller-Sutter.

Des militants vêtus de noir et portant des empreintes rouges sur la bouche ont entouré une effigie argentée symbolisant la Justice, lors de la remise de la pétition. En arrière-plan, d'autres sympathisants tenaient de grandes banderoles et des affiches portant l'inscription «Le sexe sans consentement est du viol» et «Seul oui veut dire oui». La pétition, intitulée «Justice pour les personnes qui ont subi des violences sexuelles», a

été initiée par Amnesty international, en collaboration avec une trentaine d'ONG. Elle demande «de prendre des mesures exhaustives et d'y consacrer les ressources nécessaires pour que les personnes qui ont subi des violences sexuelles soient protégées et obtiennent justice».

Statistiques choquantes

Le texte en appelle, notamment, à Karin Keller-Sutter et au Parlement, pour «des propositions de révision du Code pénal, pour que tout acte sexuel non consenti puisse être adéquatement puni et pour que la législation suisse soit ainsi conforme aux standards internationaux en matière de droits humains.

En Suisse, les violences sexuelles sont bien plus répandues qu'on ne le pense. Selon une récente étude de gfs.bern, commandée par Amnesty Suisse, 22% des femmes en Suisse ont déjà subi des actes sexuels non consentis et 12% ont eu un rapport sexuel contre leur gré. Près de la moitié des femmes touchées gardent pour elles l'épisode de violence sexuelle. Seulement 8% ont porté plainte auprès de la police. Quant au harcèlement, près de 60% des femmes interrogées ont été victimes de contacts, d'étreintes ou de baisers non désirés, selon les résultats de l'institut, qui a interrogé 4500 femmes. Une révision du droit des sanctions est en cours d'examen au Conseil des Etats. **ATS**